les Enfants de Marie; la Musique municipale avec son drapeau voilé de crêpe, comme celui des pompiers, etc., etc.

Le corps, suivant la torchante coutume d'autrefois, était porté par les voisins. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Dewitte, maire; Duquesnoy, trésorier du conseil de fabrique; Dumortier, membre du conseil de fabrique; Marcel Brou, secrétaire; M. l'abbé Bonnet, professeur au collège, et M. l'abbé Casier, curé de Lambersart, exécuteur testamentaire du défunt.

C'est M. l'abbé Tillieux, le dernier vicaire de Neuville, nommé récemment missionnaire diocésain, qui portait le calice, le ciboire, les burettes et les chandeliers en cire vierge qui sont déposés, conformément au rituel, à la tête du cercueil.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Boyaval, pro-curé de Neuville, accompagnant les parents du défunt. De nombreux frères de Tourcoing et des environs assistaient à cette imposante cérémonie. On remarquait encore un ancien vicaire qui a laissé à Neuville le meilleur souvenir; M. l'abbé Boudein, actuellement curé d'Oxelaere.

Le Conseil municipal suivait au grand complet, ainsi que le Conseil de fabrique qui a, suivant les us et coutumes, conservé la présidence à l'église.

Pour se rendre à l'église le cortège a descendu le pavé jusqu'à l'entrée de la place, qu'il a remonté ensuite. La Musique municipale a exécuté pendant le parcours et à l'offertoire différents morceaux funèbres, sous l'habile direction de son chef, M. Montigny de Roubaix.

C'est M. le doyen de Notre-Dame qui a officié et donné l'absoute.

L'église était absolument comble; et on a dû faire l'offrande de deux côtés.

Le cortège s'est remis en marche dans le même ordre pour se rendre au cimetière. Le cercueil a été d'abord déposé à l'entrée du caveau, construit au pied du monument de la famille Ghestem, et qui est surmonté d'un calvaire. Après les dernières prières, le clergé s'est retiré, et le dévoué maire de Neuville, M. Derville, a, dans un long discours improvisé, retracé la longue carrière du bon Pasteur, dont la paroisse conservera un imperissable souvenir.

A son arrivée il n'y avait encore, comme dans presque toutes les communes rurales, qu'une école mixte, c'est-à-dire que garçons et filles recevaient l'enseignement dans le même local. La première préoccupation du nouveau curé fut de mettre aussitôt fin à cet état de choses; et bientôt, avec l'aide de ses paroissiens, il pouvait ouvrir une école de filles; et il appelait, pour la diriger, les Dames de la Sainte Union, auxquelles M. le Maire rend un éclatant témoignage de satisfaction

Ce fut ensuite l'agrandissement de l'Eglise; et nombre d'habitants qui allaient entendre la messe aux environs, reprirent l'habitude de revenir à la paroisse; et il bientôt, le cimetière, qu'il faudra bientôt agrandir, la commune prenant chaque jour une plus grande importance; le patronage, à la fondation duquel M. l'Abbé Boudein a pris la plus grande part, et tant d'autres œuvres qui doivent aussi leur existence à celui que le Souverain-Maître de toutes choses vient de rappeler à lui. Il était plus d'une heure quand on est sorti du cimetière.

La messe de convoi, à laquelle assistait M. Emile Parrein, conseiller général du Canton Nord-Est, avait été célébrée la veille.

Bondues. — *A propos des fournitures à l'Hospice.* — Il y a plusieurs jours déjà qu'a eu lieu l'adjudication publique pour les diverses fournitures à effectuer à l'Hospice en 1896. Mais on s'est fort étonné que dans la nomenclature ne se soit trouvé pas le drap pour habillement des vieillards. Cette lacune a soulevé ici bien des commentaires dont nous ne voulons pas nous faire l'écho, mais ce que nous tenons à signaler c'est l'irrégularité qui est commise en cette circonstance.

L'habillement des vieillards doit être renouvelé cette année; il nécessite une dépense de 700 francs; or cette somme est trop élevée pour qu'on puisse régulièrement traiter de gré à gré. Alors pourquoi la commission administrative n'a-t-elle pas compris cette fourniture dans une adjudication publique?

Nous croyons savoir que des protestations ont été adressées, à ce sujet, à la préfecture.

— *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort à l'âge de 97 ans de M. J.-B. Deheule. Ancien cultivateur, M. Deheule avait occupé longtemps la ferme dont il est le propriétaire, située à l'extrémité de la route des Ravennes, occupée aujourd'hui par M. Thieffry.

M. Deheule est le père de MM. J.-B. Deheule, conseiller municipal, membre du bureau de bienfaisance et de la commission de l'hospice, et Etienne Deheule, fabricien de l'église de Bondues.

Les funérailles auront lieu mardi prochain, à onze heures.

— *L'instruction ouverte au sujet d'un vol.* — Nous avons rapporté, il y a quelques semaines, un vol dont avait été victime M. Fouquel, directeur de l'institution libre de garçons.

L'auteur de ce vol était inconnu.

A la suite de l'enquête menée depuis par la gendarmerie de Tourcoing, des indices graves ont été relevés à la charge du nommé Gaston Mullier. Aussi vendredi soir M. le juge d'instruction chargé du rapport a fait comparaître devant lui l'inculpé ainsi que plusieurs témoins, et l'affaire, nous a-t-on dit, aura son épilogue devant le Tribunal correctionnel.

LES GRÈVES D'HALLUIN

La journée de samedi a été absolument calme. Aucune entrevue entre patrons et ouvriers n'a eu lieu, aucun incident ne s'est produit.

Les rassemblements qui se formaient les jours précédents, ne se sont pas vus ni dans la matinée ni le midi.

On ne signale que la mise en liberté par la police de Menin du nommé Doom; l'un des quatre grévistes dont nous avons signalé avant hier l'arrestation à la suite de l'agression dont avait été victime le nommé De Sempelaer.

Les trois autres ont été conduits à Courtrai pour être mis à la disposition du parquet.

PRIME A NOS LECTEURS

La prime que nous offrons aura sa place marquée dans toutes les familles abonnées au JOURNAL DE ROUBAIX. *C'est le plus intéressant cadeau que le père de famille puisse offrir à sa femme ou à ses filles, c'est le cadeau que le fiancé doit offrir à sa fiancée.*

LES PROPOS DE TANTE ROSALIE

disent à la maîtresse de maison, à la mère de famille, comme à la jeune fille tout ce qu'une femme doit savoir pour bien tenir sa maison.

Cuisine, salle à manger, cabinet de toilette, salon, hygiène, recettes et conseils divers, tout est contenu dans les 320 pages de cet intéressant ouvrage.

Le volume coûte trois francs; les lecteurs du JOURNAL DE ROUBAIX, *le trouveront dans nos bureaux au prix de* **1 fr. 75** *et par poste* **2 fr.** 41166—30

LILLE

Université catholique de Lille. — Hommage des catholiques à M. Pasteur. — *Création d'un laboratoire d'enseignement à l'Université catholique de Lille.* — Le Comité de l'*Hommage des catholiques à Pasteur* a reçu de S. G. Mgr. Delannoy, la lettre suivante, qui démontre avec une éloquence touchante combien son initiative est restée dans la mesure exacte du respect du passé et de la rectitude des sentiments des catholiques éclairés.

évêché
D'AIRE-SUR-L'ADOUR

« Aire-sur-l'Adour, 21 décembre 1895.

« Chers Messieurs, j'ai eu la bonne fortune de voir de près le célèbre Pasteur, lorsqu'il enseignait à Lille. Et, déjà alors, sa doctrine sur les générations dites spontanées, m'avait fait concevoir pour lui une grande admiration.

« Vous comprenez ce qu'ont dû y ajouter, depuis cette époque, les incomparables services qu'il a rendus, non seulement à la science, mais aussi à la religion, en renversant sous ses écrasantes démonstrations la forteresse du matérialisme moderne.

« C'est vous dire, chers Messieurs, combien j'applaudis au projet conçu par l'Université catholique de Lille de créer en son honneur, un laboratoire, qui perpétuera, en même temps que son nom et ses enseignements scientifiques, le souvenir des grandes leçons et des grands exemples de foi qu'il a données à son siècle.

« Je vous remercie de l'honneur que vous me faites, en me demandant d'apporter ma petite pierre à l'édifice que vous allez élever; je vous l'envoie bien volontiers, en vous priant d'agréer en même temps le regret de ne pouvoir vous l'offrir plus large.

« ✠ VICTOR.

« Evêque d'Aire et de Dax. »

L'élection de M. Ghesquière au Conseil d'Etat. — Le bruit courait vendredi soir, à Lille, que l'élection de M. H. Ghesquière, comme conseiller général du canton de Lille-Sud-Ouest, avait été annulée par le Conseil d'Etat.

Selon d'autres informations qui paraissent très sérieuses, le Conseil d'Etat ne se serait pas encore prononcé, mais le rapport fait par la section chargée d'examiner le pourvoi formé contre l'élection serait favorable à l'annulation des opérations électorales.

Quoi qu'il en soit, M. Ghesquière n'a reçu encore aucune communication officielle à ce sujet. Toutefois nous pouvons dire que la cassation de l'élection est probable. Il est de jurisprudence constante au Conseil d'Etat d'admettre les pourvois basés sur une décision judiciaire: or, on se rappelle que le tribunal de simple police de Lille a condamné à l'amende M. Delory, gérant de l'imprimerie ouvrière, pour avoir imprimé des bulletins au nom de M. Pecqueur, qui avait retiré sa candidature, bulletins qui ont été distribués.

On se rappelle également que, malgré son désistement, M. Pecqueur a obtenu 130 voix au scrutin de ballottage, alors que M. Ghesquière ne devançait M. Macquart que de 45 voix, obtenant 1,767 suffrages contre 1,722 au candidat républicain.

Courses de Lille. — Sous réserve d'approbation ministérielle, la Société des Courses de Lille a fixé ses réunions de 1896 aux dates ci-après: 6 avril, 10 mai, 28 juin, 27 septembre.

Réunion de la Commission départementale. — La Commission départementale du Nord tiendra sa prochaine réunion à la Préfecture, mercredi 8 janvier, à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Delattre, de Lille, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Bermerain. M. P. Desreumaux, de Quesnoy-sur-Deûle, nouveau prêtre, est nommé professeur au Petit Séminaire d'Hazebrouck.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 4 janvier.* — TRISTE SCÈNE DE FAMILLE. — Mme Delcroix qui demeure à Tourcoing, au Blanc-Seau, avait été informée que son fils Pierre, âgé de 19 ans, menuisier, avait vendu tout le mobilier de la maison à des brocanteurs.

Elle rentrait précisément au moment où ces derniers s'apprêtaient à enlever les objets: Mme Delcroix s'y opposa, c'est alors que son fils se jeta sur elle la frappa et le mordit au pouce. Elle appela à l'aide et l'agent Delnatte qui était intervenu eut à subir aussi les violences et les insultes du dit Pierre Delcroix qui, arrêté et conduit à Lille, se voit condamner à trois mois de prison.

LA FRAUDE. — Emile Duthoo, 15 ans, peigneur à Roubaix, arrêté au Hutin: trois jours de prison 500 francs d'amende.

Cour d'appel de Douai. — *Location.* — Le 23 juillet 1895, le tribunal civil de Lille statuait sur un différend relatif à une location, entre MM. François Cuvru, propriétaire à Paris, et Moïse Rogier, entrepreneur à Roubaix.

Celui-ci prit à bail, à lui consenti par Mlles Cuvru, moyennant 600 fr. par an, un immeuble situé croyonnous, pue du Fresnoy, et ce, avec la clause que le bailleur en cas de vente, pourrait mettre fin immédiate à la location. Mais il resta en possession, après la fin du bail.

A quel titre? En vertu d'une convention verbale nouvelle, intervenue pour une année, non soumise aux conditions de l'ancienne, soutint-il, en prétendant ne pouvoir être expulsé qu'au bout de l'an. Il sollicita la preuve testimoniale de la dite convention.

Le Tribunal repoussa cette preuve comme inadmissible et contredite par les faits. Suivant le système de l'ayant-cause des demoiselles Cuvru, il décida que M. Moïse Rogier n'avait continué à occuper l'immeuble qu'en vertu de la tacite reconduction, aux conditions anciennes, et devait par conséquent, le bien ayant été vendu, l'abandonner aussitôt, sous la sanction d'une clause pénale par jour de retard.

La cour a *confirmé, sauf deux modifications.* D'abord, elle a fixé, au 1er janvier de cette année seulement, le point de départ de la clause pénale. D'un autre côté, sur l'appel incident de M. Cuvru, elle accorde à ce dernier une somme de 600 fr., équivalente au loyer d'une année, pour l'occupation de l'immeuble par M. Rogier, postérieurement à l'expiration de la location originaire.

CONSEIL MUNICIPAL DE LANNOY

Séance du vendredi 3 janvier 1896

Le Conseil municipal de Lannoy s'est réuni, vendredi, à la Mairie, à huit heures un quart.

Sont présents: MM. Oscar Geiremieux, maire; Joly, adjoint; Verfaillie, Valendurg, Dupardieu, Leborgne, Marcilly, Mullier-Dewailly, Debroux, Malig.

Absents: MM. Geiremieux-Pajot, Gouble, J. Boutemy, C. Geiremieux, L. Chartet.

Location de l'Hôtel-de-Ville. — On sait qu'à la séance du 15 décembre 1895, M. Joly avait demandé un délai de huit jours pour prendre une décision à propos du payement de la location de l'Hôtel-de-Ville.

M. Joly, adjoint, qui préside d'abord la séance donne la parole à M. Mullier-Dewailly qui relate la genèse du procès à propos de la location de l'Hôtel-de-Ville.

M. Joly dit que le Conseil est décidé à faire percevoir le loyer du à la Ville.

M. Mullier demande que l'on traite la question. — M. Joly réplique que c'est une affaire déjà terminée. — M. Mullier prie la commission des travaux de bien vouloir examiner l'état des lieux. L'urinoir placé au fond de la cour a été mis par les locataires: il demande que la Ville en fasse un autre.

Le Conseil n'est pas de cet avis.

M. le Maire entre dans la salle des séances et préside la réunion.

Après quelques observations présentées par M. le Maire, M. Mullier-Dewailly et M. Valendurg, le Conseil accorde un nouveau délai de 8 jours à M. Mullier-Dewailly.

Entretien du chemin du cimetière. — M. Herbaux, secrétaire de Mairie, donne lecture d'une délibération en date du 7 août 1871 relativement à l'établissement d'un nouveau cimetière et au redressement du chemin de la Chapelle Madame; puis il lit une autre délibération du Conseil, du 8 septembre 1870 dans laquelle les conseillers municipaux industriels s'engageaient à fournir le machefer nécessaire à l'entretien du chemin.

M. Valendurg donne ensuite quelques explications à propos d'une rente annuelle et perpétuelle de 5 fr. que la commune de Lannoy doit à celle d'Hem. Pour l'éteindre la ville de Lannoy pourrait payer une somme de 100 fr. de capital plus l'arrérés, car cette somme de 5 fr. n'a jamais été payée depuis 22 ans.

Il revient ensuite sur la différence de parcours qui existe entre la rue de la Chapelle Madame et les rues de Tournai et des Brochets, pour se rendre au cimetière; il insiste sur le pavage de la rue de la Chapelle Madame, dont il évalue la dépense à un peu plus de 6.000 francs.

Le Conseil se range à cet avis à condition qu'on demandera le concours des riverains et des communes avoisinantes.

Une demande de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de Lannoy. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lacquement, demandant l'autorisation au Conseil de donner une conférence pour l'Association amicale des anciens élèves de Lannoy, dans la salle de la mairie, le 19 janvier prochain. Cette conférence sera donnée sur Madagascar. Le Conseil accorde cette autorisation.

Une proposition de M. Dujardin. — M. Dujardin demande à faire circuler une pétition en faveur de Mlle Rousseau pour obtenir sa nomination en remplacement de Mlle Cartier, receveuse des postes, décédée.

M. le Maire répond que c'est inutile, car Mlle Rousseau ne fait pas partie de l'administration.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Concerts et Spectacles

Renouvellement de la commission des « Amis du Plaisir ». — La nouvelle commission du club les « Amis du Plaisir » a été élue. Président: Emile Crepelle; vice-président: Jules Lehembre; chef: Fernand Magermans; secrétaire: Léon Stoops; trésorier: Alphonse Lehembre; commissaires: Emile Rotiers et Emile Lehembre.

UN STEAMER DE DUNKERQUE

ECHOUÉ DANS LA RADE DE BREST

Brest, 4 janvier. — Le steamer *Nantes-Bordeaux*, du port de Dunkerque, se rendant de Dunkerque à Bordeaux, Marseille et Cette, a touché sur la roche de la Grande-Vinotière, dans le chenal du Four. L'avant du steamer a été éventré.

Un pilote qui se trouvait sur les lieux du naufrage monta à bord et conduisit le bâtiment à toute vitesse dans la rade de Brest, où il échoua hier soir près du château. On travaille aujourd'hui au renflouement du *Nantes-Bordeaux*.

Ce steamer fut construit en 1884, par les ateliers et chantiers de Nantes.

NORD

Warneton-Bas. — *Le cadavre d'un enfant nouveau-né, ronge par les rats.* — Vendredi, vers neuf heures du matin, un ouvrier a découvert, au pied d'une meule, le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin. Le petit être était enveloppé d'un morceau de chemise d'homme. Un médecin qui a visité le cadavre, a déclaré que l'enfant était né viable, et que la mort avait été causée par la strangulation. Le petit cadavre avait déjà été attaqué par les rats, qui avaient commencé à lui ronger la figure.

L'enquête ouverte par la gendarmerie n'a pas encore abouti; le parquet doit se rendre sur les lieux.

Bantigny. — L'histoire de parricide dont tout le monde s'entretenait hier en ville et dont nous nous sommes fait l'écho sous des réserves d'autant plus formelles que la nouvelle en était totalement inconnue dans les régions officielles, est heureusement fausse, ou tout au moins elle n'a pas le caractère de gravité que lui donnait le rumeur publique.

Elle se réduit tout simplement à ceci:

Deux frères étaient ivres le soir du 1er janvier; ils eurent une chicane et en vinrent aux mains; leur père voulut intervenir, le plus jeune des fils se saisit d'un bisonnier et l'en frappa; puis, effrayé sans doute de ce qu'il avait fait, il s'enfuit et ne reparut plus pendant 24 heures.

Le père va aussi bien que possible et a pu reprendre son travail.

PAS-DE-CALAIS

Mgr Williez. — D'après certains bruits, dont il faut attendre confirmation, Mgr Williez, évêque d'Arras, serait incessamment nommé archevêque d'Albi et remplace par M. l'abbé Hervin.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 *Jeudi 9 janvier 1896* Rid. 8 h.

Spectacle de gala. Première représentation à Roubaix

LE ROI DE LAHORE

Grand Opéra en 4 actes et 5 tableaux. Musique de Massenet

Au 3e acte: Grand ballet, dansé par Mlles Pastore et Paris et les dames du ballet.

Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

PETITE CORRESPONDANCE

E. D. 22. — 1° La question n'est pas définie: 2° La loi n'a pas d'effet rétroactif. Soumettez une réclamation écrite à M. le Maire ou à M. le Préfet et joignez 1° Votre acte de naissance; 2° Un extrait de l'acte de mariage de vos père et mère pour prouver votre filiation.

Un jeune homme de la classe 1895. — 1° Vous pouvez contracter un engagement volontaire; 2° présentez vous à la mairie (bureau militaire); 3° oui. Pour trois ans, il faut, au préalable, obtenir l'autorisation du chef de corps.

M. T. V. 21. — Oui, adressez-vous à M. le bourgmestre, du dernier domicile de vos parents à l'étranger.

C. A. P. — Vous pouvez opter en souscrivant une déclaration. Sinon vous êtes Français dès votre majorité.

L. D. V., 1899. — 1° Oui; 2° Naturellement et aussitôt le tirage au sort; 3° Les engagements volontaires pour trois ans sont reçus en mars et dans le dernier trimestre de l'année; 4° Non; vos droits seront permis.

C. D. E., rue de l'Union. — 1° Oui — La loi militaire prévoit la dispense pour le fils *puîné* d'une famille de 7 enfants au moins, lorsque l'aîné est aveugle ou impotent; 2° Non. — L'aîné seul a droit à la dispense; 3° Quatre.

A. B. C. — 1° Oui; 2° A M. le Maire.

J. B. 1896. — Adressez une demande à M. le Maire.

Arthur S... — Voyez l'employé chargé du bureau militaire à la mairie.

Q. Z. 95. — Même réponse que le précédent.

Bulletin Météorologique

Roubaix, **Dimanche** 5 janvier 1896

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
Minuit	4° au-dessus	777 m/m	Beau temps
1 heure matin	3° »	778 m/m	»
2 h. »	3° »	778 m/m	»

Paris. — Samedi 4 janvier 1896. — *(Bulletin du Bureau Central météorologique).* — De fortes pressions persistent sur le centre du continent et se propagent sur la mer du Nord (771 mm.). Une vaste zone de pressions faibles se tient toujours au large à l'ouest de nos côtes et le baromètre continue à descendre lentement dans l'ouest et le sud de l'Europe. Le vent est faible ou modéré de l'E. sur nos côtes où la mer est généralement belle. Il a plu en Norvège et dans le Nord de l'Allemagne. En France, le temps est resté sec. La température a peu varié sur nos régions: elle était ce matin de — 15° à Moscou, — 3° à Clermont, + 1° à Paris, 15° à Alger.

On notait, — 7° au puy de Dôme, — 1° au mont Ventoux et au pic du Midi. En France, le temps brumeux ou beau va persister, la température va se tenir dans le voisinage de la normale. A Paris, hier et ce matin, couvert, brumeux. — Moyenne d'hier, 3 janvier, 4°, inférieure de 0°8 à la normale. Depuis hier midi, température maxim.: 2°4; minimum de ce matin: 0°2. Baromètre, à sept heures du matin: 767 mjm. 2. A la tour Eiffel, max.: 3°6; min. — 1°9. Le Caire, (Ghesireh palace) hier, 21°6. — Temps chaud.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PETIT-ALLART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léon-Louis PETIT, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1896, dans sa 43e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Filatures, 73.

Les amis et connaissances de la famille MARCY-BOURDEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès Dame Blanche-Angèle BOURDEAU, décédée pieusement à Roubaix, le 3 janvier 1896, dans sa 22e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2 heures, en l'église Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Perrot, 16, à 8 h. 3/4.

Les amis et connaissances de la famille VERBEEGT-RENARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mathilde-Fidéline VERBEEGT, decédée à Roubaix, le 3 janvier 1896, à l'âge de 4 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2 heures en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, impasse Nabuchodonosor, 17, à 1 h. 3/4.

Les amis et connaissances de la famille MASURELLE-DUCOULOMBIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Théodore-Juste MASURELLE, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1896, à l'âge de 1 an et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 28.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le mardi 7 janvier 1896, à 10 heures pour le repos de l'âme de Madame Henry BOSSUT, née Clémence POLLET, décédée à Roubaix, le 7 décembre 1895, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le lundi 6 janvier 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Zoé LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1895, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix, le lundi 6 janvier 1896, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Virginie CAUCHIES, veuve de Monsieur Gabriel COUSU, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1895, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Pierre (Crêchet), le lundi 6 janvier 1896, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Louise HOSPIED, épouse de Monsieur Auguste CAILLE, décédée à Croix, le 6 décembre 1895, à l'âge de 35 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 janvier 1896, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 14 janvier 1895, dans sa 73e année, et de Dame Hortense WAUQUIEZ, son épouse, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1888, dans sa 57e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le mardi 7 janvier 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Marin DECLERCQ, membre de la société de secours mutuels Saint-Carmite, veuf en premières noces de Colette-Pétronille TITERICK, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1895, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Ecole des Sciences sociales et politiques

DE LILLE

COURS DE DROIT PUBLIC COMPARÉ, PROFESSÉ PAR M. EUG. DUTHOIT

5e LEÇON

Dans un pays unitaire, comme la France, le pouvoir central a des attributions plus étendues que dans un Etat fédératif, comme l'Allemagne, où une certaine part de souveraineté est laissée à chacun des Etats confédérés. Il y a donc intérêt à fixer d'une manière précise le partage d'attributions entre les différents Etats allemands et à déterminer quels sont les rapports des confédérés vis-à-vis du pouvoir fédéral représenté par l'Empereur. Pour cela, il y a lieu de procéder par énumération limitative.

Dans le domaine des relations extérieures, c'est l'Empire qui seul peut déclarer la guerre, faire la paix, conclure les traités d'alliance et de commerce. De plus, c'est l'Empire qui accrédite et reçoit les ambassadeurs et les représentants de l'Allemagne, et c'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers. Toutefois, certains Etats ont le droit de se faire représenter par des agents diplomatiques qui leur sont propres; mais la Bavière seule a usé de ce droit.

2° L'Empereur a le commandement suprême des armées de terre et de mer.

3° Dans le domaine des relations économiques, le tarif général des douanes, fixé par le parlement fédéral, s'applique à tout l'Empire.

4° C'est l'Empire qui a pour mission de régler les conflits possibles entre deux Etats ou entre un souverain et ses sujets. C'est lui qui contrôle l'exécution des lois. C'est à lui qu'appartient la surveillance de la presse, des associations et des étrangers.

5° C'est l'Empire qui a été chargé d'établir en Allemagne l'unité de la législation. Cette unité, accomplie en matière criminelle et commerciale, ne l'est pas encore en matière civile, mais elle est en voie de réalisation puisque le projet de code civil vient d'être soumis aux délibérations du Reichstag.

6° La compétence de l'Empire s'étend à l'organisation des banques, à la protection du commerce allemand à l'étranger, à la colonisation, à l'émigration, à la marine marchande, à la navigation sur les fleuves traversant le territoire de plusieurs Etats.

7° La monnaie, la circulation monétaire, l'émission du papier-monnaie, le système des poids et mesures, rentrent également dans les attributions de l'Empire.

8° Il en est de même de la réglementation des assurances. On sait, en effet, qu'en Allemagne, le système des assurances par l'Etat fonctionne depuis une dizaine d'années, il réunit aujourd'hui vingt millions d'individus.

9° C'est l'Empire qui protège les brevets d'invention, les marques de fabrique, la propriété littéraire et artistique.

10° Les postes et télégraphes forment un service d'Empire. Quant aux chemins de fer, ils appartiennent soit aux Etats confédérés, soit à des compagnies privées. Seulement, l'Empire a sur eux un pouvoir de surveillance et de direction: il doit assurer l'uniformité des tarifs et il peut les abaisser pour le transport des matières premières nécessaires à l'industrie ou à l'agriculture, comme la houille, les engrais, etc., il peut même, en cas de renchérissement de ces matières, fixer un tarif temporaire très réduit. Il a, en outre, le droit d'établir sur tout le territoire fédéral des lignes nouvelles, soit dans l'intérêt de la défense nationale, soit dans celui du commerce allemand; et aucune entreprise de chemins de fer déjà existante ne peut s'opposer au raccordement des lignes nouvelles avec les lignes exploitées, ni même à la construction de lignes parallèles et concurrentes.

Telles sont les attributions de l'Empire, telle est la compétence, très étendue comme on le voit, du pouvoir fédéral allemand.

TOURCOING A TRAVERS LE SIÈCLE

Les Rosières Tourquennoises

Napoléon Ier avait décrété qu'à l'occasion de son couronnement, 6,000 soldats, rentrés dans leurs foyers, seraient unis par mariages, avec des personnes auxquelles les principales communes de son vaste Empire constitueraient une dot. A chaque anniversaire du sacre, les municipalités devaient faire choix d'une Rosière; et cela s'est continué jusqu'aux mauvais jours de 1813. Le général préfet, qui administrait alors le département du Nord, avait soin de rappeler cette importante affaire, à l'attention municipale.

C'est en 1807 que, pour la première fois, il a été fait choix, à Tourcoing, d'une Rosière. Le conseil municipal avait pris, à la date du 20 novembre, une intéressante délibération qui avait en même temps pour objet, les mesures à prendre « pour célébrer la fête de l'anniversaire du couronnement au sacre de Sa Majesté Impériale. »

Il s'agissait de déterminer la quotité de la dot à assigner sur les revenus communaux, à une fille sage, qui sera mariée « à un homme ayant fait la guerre ».

Les considérants portent en substance que l'objet de la dotation de la fille sage, est de récompenser ses vertus; que la dot administrée avec intelligence, pourra lui procurer une existence honnête; qu'il est convenable que la somme permette de former un petit établissement.

Que le choix doit tomber sur celle des aspirantes qui aura été la plus vertueuse.

Outre la dot, qui a été fixée à 600 francs, il a été alloué en plus 50 fr. pour l'achat du trousseau.

Pour la fête anniversaire du couronnement de Sa Majesté impériale « qui doit être célébrée avec tout l'éclat que mérite son objet, il paraît convenable que la ville fasse quelques frais pour l'embellir ». Bien que les fonctionnaires se proposent de la fêter ensemble et à leurs frais, « il convient de donner au public le spectacle de quelque chose qui puisse le flatter. »

Que les musiciens de cette ville concourront d'une manière sensible à l'éclat de la fête. Et, comme la grande majorité des habitants a plusieurs fois manifesté le désir qu'il soit fait cadeau d'un drapeau, la remise en sera faite le jour de la fête, ce qui contribuera à la rendre plus brillante, etc.

En conséquence le général Préfet est prié d'autoriser les crédits ci-après:

1° 600 fr. pour la dot de la jeune personne, sur qui portera le choix du consul — choix qui ne sera fait que quand les aspirantes se seront présentées; 2° 50 fr. pour servir au trousseau de la jeune mariée; 4° 150 fr. pour l'achat d'un drapeau « qui sera remis le jour de la fête, et solennellement par les autorités constituées, à la société des Musiciens.

On ne donne pas malheureusement le nom de la première Rosière, qui a dû « unir son sort » au militaire ayant fait la guerre, le 1er décembre 1807; mais on trouve des renseignements les plus complets pour les années suivantes. Il est même arrivé quelquefois que les compétitions ont été très ardentes et que les membres du Conseil ont dû être fort embarrassés.

On ne trouve malheureusement pas tous les noms des Rosières et des braves soldats qui sont ainsi devenus leurs maris; en voici quelques-uns, relevés sur les archives municipales:

Depuis 1807, la somme de 600 pour doter une Rosière figurait au budget; au mois d'octobre 1809, on adresse au Préfet une demande tendant à être autorisé à faire l'achat d'un trousseau de 50 fr., comme cela avait lieu en 1809.

Le conseil, considérant que l'intention de sa Majesté est de récompenser la vertu de celle qui sera choisie, et de rendre cette récompense commune avec celle d'un militaire — qui a fait la guerre avec honneur —; fait choix comme rosière de cette année de « Demoiselle Augustine Dujardin qui s'est toujours conduite d'une manière digne d'éloges et s'est acquis l'estime générale, par la régularité de sa conduite et la sagesse de ses mœurs. »

« Qu'au surplus elle demande à s'unir, par le mariage, à François Delabaye, qui a servi dans le 8e régiment d'infanterie légère, depuis le 6 octobre 1792 jusqu'au 29 octobre 1806

En 1810, il est fait choix de demoiselle Marie Lecomte, âgée de 23 ans, « qui s'est toujours conduite de manière à mériter l'estime du public », et qui demande s'unir par mariage à Joseph Lesivetz, lequel a servi avec honneur dans le 72e régiment d'infanterie de ligne, depuis le 19 Prairial, jusqu'au 30 novembre 1807.

Nota. — La durée du service était en ce temps là de 9 ans.

L'année suivante y a-t-il eu trois mariages à la Rosière? — On n'en trouve pas trace au registre des délibérations, mais on lit ce passage à propos du vote du budget:

« Les conseillers ont cru pouvoir se borner à voter une somme de 300 fr. pour la dotation d'une Rosière, parce que la Ville a dû faire l'année dernière un *triple frais*, pour cet article, et que la situation présente de ses finances ne permet guère de la porter plus haut. »

Le 10 octobre 1811, le maire expose aux conseillers qu'il a été chargé de les assembler « à l'effet de choisir une personne, parmi les filles sages et vertueuses, » pour être mariée à un homme ayant fait la guerre et porteur d'un congé définitif.

Il y avait quatre aspirantes qui avaient toutes joint, à l'appui de leurs prétentions, les documents propres à justifier de la durée et de la loyauté des services des militaires, auxquelles elles désirent se marier.

Deux aspirantes ont d'abord été éliminées d'un commun accord; mais il a fallu avoir recours à un scrutin pour les deux autres, Mesdemoiselles Julie Lebrun et Ernestine Lecoute.

Sur 48 votants, la première a obtenu 13 suffrages et la seconde 3 seulement. En conséquence, Julie Lebrun a été déclarée rosière et a été mariée le jour anniversaire du couronnement de l'Empereur à Joseph Desreux, militaire congédié du 72e régiment de ligne, par suite d'un coup de feu qu'il reçut à la main gauche, le 22 avril 1809, à la bataille d'Eckmuhl, et qui avait fait aux armées les campagnes de l'an XIV, 1806, 1807, 1808 et 1809, et qui compte 9 ans 7 mois de service.

Il est rendu compte de la fête de cette année par lettre datée du 2 décembre adressée « au